



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 06 AVRIL 2023

Présidence : Bruno Nestor AZEROT
Secrétaire : Frédéric BUVAL
Date de convocation : 28 mars 2023
Nombre de conseillers en exercice : 53
Nombre d'élus présents pour ce point : 30
Nombre de procuration : 14

Extrait n°CC-04-2023-076

Objet : Ouverture, révision et modification des autorisations d'engagement et crédits de paiement (AECP) – Budget annexe Eau Potable.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Philippe TRUCA (Suppléant de Madame Marie-Thérèse CASIMIRIUS), Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARÉCHAL, George GÉLIE, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Olivier JEAN-DENIS, Sainte-Rose CAKIN, Joseph PÉRASTE, Jenny DULYS-PETIT, Charles CARISTAN, Jean-Christophe BOULANGÉ, Germain DUTON, Claude Rémy HARNAIS, Gwladys COLER, Joël Christine LINORD, Claude BELLUNE, Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Christian VERNEUIL, Georgette RANGOLY, Bruno Nestor AZÉROT, Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Jean-Baptiste ROTSEN, Violaine DIAZ, Jean-Hugues MOMPHELE, Josette MASSOLIN, Frédéric BUVAL, Patricia Marie GUION-FIRMIN.

Arrivés en cours de séance : Jonathan TABAR, Gilbert COUTURIER, Sylvain HOCHÉ.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Lucien SAINT-JEAN-THÉRÈSE à Patricia Athanase PALMONT, Justin PAMPHILE à Olivier JEAN-DENIS, Farell FRANCOIS-HAUGRIN à Violaine DIAZ, Belfort BIROTA à Christian VERNEUIL, Sarah ANGAMA à Josette MASSOLIN, Saint-Yves RANGOM à Joseph PERASTE, Christian RAPHA à Bruno Nestor AZEROT, Annick CHARLEC à Patricia GUION-FIRMIN.

En cours de séance : Paulette RAPON à Jean-Baptiste ROTSEN, Christian PALIN à Frédéric BUVAL, Maurice BONTÉ à Jean-Louis MARIE-LOUISE, Stéphane LORDELOT à Claude BELLUNE, Sylvie PALCY à Jonathan TABAR, Kristelle RISAL à Gilbert COUTURIER.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Félix ISMAIN, Annick COMIER, Pamela PATRON, Laura LITADIER épouse VILLET, Robert DULYMOIS, Chantal MAIGNAN, Patrick BONIFACE, Rose-Marie GÉNOT-PLESDIN.

En cours de séance : Jean-Michel Ulrich COTRÉBIL.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L1612-1 et suivants, L2224-11 et suivant et L. 2311-3 et suivant ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°CC-04-2022/095 du 21 avril 2022, portant approbation de l'ouverture d'autorisations d'engagement et des crédits de paiements y afférent pour le budget annexe de l'eau potable ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 10 novembre 2022 n°CC-11-2022/266, portant approbation de la modification des Autorisations d'Engagement et des Crédits de Paiements y afférent pour le budget annexe de l'eau potable ;

Considérant qu'en application de l'article L2311-3 du CGCT, la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme et la section de fonctionnement des autorisations d'engagement ;

Considérant que chaque autorisation de programme ou d'engagement comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants afin de tenir compte du caractère pluriannuel de certaines dépenses d'équipement ou de fonctionnement ;

Considérant que les autorisations de programme ou d'engagement et leurs révisions éventuelles sont présentées. Elles sont votées par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives ;

Considérant qu'il convient de modifier les numéros des autorisations d'engagement et crédits de paiement ;

Considérant que les premières autorisations d'engagement du budget Assainissement ont été ouvertes en 2022 (AE/CP n°2022-1 et 2022- 2) et concernait le marché relatif à la fourniture de service de télécommunication pour l'autorisation d'engagement n° 2022-1 et d'un marché de mise en œuvre, abonnement, gestion et maintenance d'un accès Internet en fibre optique pour l'autorisation d'engagement n° 2022-2 ;

Considérant qu'en ce qui concerne le marché lié à l'AE/CP n° 2022-1, le montant du besoin total a été réduit, il convient par conséquent de réviser le montant de l'autorisation d'engagement ;

Considérant que les crédits de paiements ouverts en 2022 pour les AE/CP n° 2022-1 et n° 2022-2 n'ont pas été consommés et qu'en conséquence une révision des crédits de paiements est nécessaire ;

Considérant qu'un nouveau marché ayant pour objet l'abonnement téléphonie fixe sera notifié en 2023 pour une durée prévisionnelle de 4 années et dont le montant est de 26 840 € HT nécessitant une nouvelle AE/CP ;

Considérant qu'il convient d'approuver l'ouverture de l'AE/CP n° 2023-1, la révision de l'autorisation d'engagement de l'AE/CP n° 2022-1 et la modification des crédits de paiement des AE/CP n° 2021-1 et n° 2022-2 comme suit :

MONTANT DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (€ HT)				
Intitulé de l'AE	Année d'ouverture	N° AE	AE votée y compris ajustement	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)
Fourniture de service de télécommunications	2022	2022AEEP01	12 963,00	12 963,00
Mise en œuvre, abonnement, gestion et maintenance d'un accès Internet en fibre optique	2022	2022AEEP02	34 164,00	34 164,00
Abonnement et communications Téléphonie IP	2023	2023AEEP01	26 840,00	26 840,00
TOTAL				73 967,00

MONTANT DES CREDITS DE PAIEMENT (€ HT)							
N° AE	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de 2022	Crédits de paiement ouverts au titre de 2023	Crédits de paiement ouverts au titre de 2024	Crédits de paiement ouverts au titre de 2025	Crédits de paiement ouverts au titre de 2026	Crédits de paiement ouverts au titre de 2027
2022AEEP01	-	-	2 748,60	3 404,80	3 404,80	3 404,80	-
2022AEEP02	-	-	9 490,00	11 388,00	11 388,00	1 898,00	-
2023AEEP01	-	-	1 677,50	6 710,00	6 710,00	6 710,00	5 032,50
	-	-	13 916,10	21 502,80	21 502,80	12 012,80	5 032,50

Considérant l'avis favorable des membres de la Commission finances, réunis le 29 mars 2023 ;

Après en avoir délibéré

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver la révision de l'autorisation d'engagement n° 2022-1, la modification des crédits de paiement des Autorisation d'Engagement et Crédits de Paiement n°2022-1 et n°2022-2 ainsi que l'ouverture de l'Autorisation d'engagement et Crédit de Paiement n° 2023-1 comme suit :

MONTANT DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (€ HT)				
Intitulé de l'AE	Année d'ouverture	N° AE	AE votée y compris ajustement	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)
Fourniture de service de télécommunications	2022	2022AEEP01	12 963,00	12 963,00
Mise en œuvre, abonnement, gestion et maintenance d'un accès Internet en fibre optique	2022	2022AEEP02	34 164,00	34 164,00
Abonnement et communications Téléphonie IP	2023	2023AEEP01	26 840,00	26 840,00
TOTAL				73 967,00

MONTANT DES CREDITS DE PAIEMENT (€ HT)							
N° AE	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de 2022	Crédits de paiement ouverts au titre de 2023	Crédits de paiement ouverts au titre de 2024	Crédits de paiement ouverts au titre de 2025	Crédits de paiement ouverts au titre de 2026	Crédits de paiement ouverts au titre de 2027
2022AEEP01	-	-	2 748,60	3 404,80	3 404,80	3 404,80	-
2022AEEP02	-	-	9 490,00	11 388,00	11 388,00	1 898,00	-
2023AEEP01	-	-	1 677,50	6 710,00	6 710,00	6 710,00	5 032,50
	-	-	13 916,10	21 502,80	21 502,80	12 012,80	5 032,50

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 44

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 24 avril 2023

Le Président

A large, stylized handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text: 'Communauté d'Agglomération CAP Nord Martinique', 'Le Président', 'Tél : 0596 53 23 23', and 'Fax : 0596 53 61 12'. The signature is a complex, looping scribble that partially obscures the stamp.

Bruno Nestor AZÉROT